



Droits et Responsabilités des Patients

VOS DROITS:

Accès aux Services de Santé

1. Recevoir soins d'urgence sans l'exigence de fournir un document d'identification.
 - ✓ Avoir le libre choix du médecin.
 - ✓ Demander une deuxième opinion.
 - ✓ Recevoir une attention médicale avec liberté de jugement clinique.
 - ✓ Recevoir appropriées et nécessaires évaluation, le traitement, les médicaments et les services.

Le Consentement Éclairé

Un Consentement Éclairé est un accord formel qu'un patient signe pour donner l'autorisation pour une procédure médicale (comme la chirurgie) après avoir été informé sur les risques, les avantages, etc. Vous allez fournir un Consentement Éclairé écrit lorsque:

- a. Il est nécessaire d'effectuer des tests à risque, chirurgie, chirurgie de la contraception ou de toute autre procédure qui pourrait affecter votre intégrité, à moins que votre condition soit une vie en danger.
- b. Vous acceptez que vos analyse, traitements ou images seront utiliser aux fins éducatives ou de formation.
- c. Vous acceptez participer à un programme de recherche médicale.
- d. Vous acceptez de recevoir des médicaments et/ou des procédures qui sont dans une phase d'essai.
- e. Vous décidez d'interrompre ou de refuser un traitement recommandé; à moins que votre condition soit une vie en danger et/ou pose un risque pour la sécurité de la santé publique.
- f. Vous recevoir des soins palliatifs.

Accès à l'Information

1. Être adéquatement et opportunément informé sur vos droits dans une langue ou d'une méthode que vous pouvez comprendre.
2. Connaître le nom de vos fournisseurs de soins et du médecin responsable de votre traitement.
3. Recevoir de l'information nécessaire et essentiel avec courtoisie et respect sur les conditions pour l'utilisation des services de santé, avant des les utiliser.
4. Être informé de manière adéquate et en temps opportun de votre transfert à un autre niveau de soins ou à un autre établissement, et acceptent ou refusent d'être transférés, sauf lorsque le représentant de l'hôpital justifie la nécessité de le faire.
5. Être informé de manière adéquate et en temps opportun au sujet des normes, des règlements, et/ou des politiques administratives liées à votre traitement.
6. Être informé par votre médecin dans une langue ou d'une méthode vous pouvez comprendre au sujet de votre diagnostic et le pronostic possible, les avantages et les risques du traitement, et les résultats attendus du traitement, y compris les résultats inattendus.
7. Décidez votre départ volontaire (Alta Voluntaria o Retiro Voluntario) et être conscient des risques encourus si vous quittez l'hôpital avant que votre médecin vous donne votre congé.
8. Accepter ou refuser un traitement.
9. Être dit de manière adéquate et en temps opportun sur les avantages et les risques des médicaments, des procédures et/ou des traitements qui sont dans une phase d'essai clinique.

Attention Médicale Appropriée et la Récupération de la Santé

1. Être traité par des professionnels de la santé certifiés.
2. Être traité avec courtoisie, respect et sans discrimination.
3. Recevoir des traitements scientifiquement prouvés, bien qu'ils puissent causer des réactions indésirables et/ou des effets secondaires.
4. Recevoir des soins dans un environnement accueillant et sécuritaire.
5. Être représenté par une personne de votre choix. Autoriser qu'une personne de votre choix est présent lors d'un examen médical ou une intervention chirurgicale. L'approbation du médecin est nécessaire.
6. Recevoir une approche respectueuse vers la fin de la vie résultant d'une maladie en phase terminale.

Protection Des Droits Des Patients

1. Faire une plainte et avoir vos préoccupations, des plaintes et/ou griefs entendus et résolus lorsque cela est possible.
2. Recevoir un traitement immédiat et demander réparation aux autorités de tout dommage causé par l'hôpital.
3. Avoir accès à votre dossier médical.
4. Savoir que les données personnelles concernant votre santé seront traitées en toute confidentialité.

VOS RESPONSABILITÉS:

1. Fournir les renseignements sur votre histoire médicale (allergies, médicaments, état de santé).
2. Suivre les règles, règlements et politiques de l'hôpital, notamment en ce qui concerne les mesures de sécurité.
3. Respecter les droits, la vie privée, les croyances (politique, religieuse, culturelle, etc.), et les biens des autres patients et de leur famille.
4. Être polis et respectueux envers les autres patients, les visiteurs et tous les membres des équipes de santé de l'hôpital.
5. Jouer un rôle actif dans vos propres soins et votre traitement.
6. Avertir les cliniques et les médecins aussitôt que possible si vous devez annuler un rendez-vous et respecter les engagements à l'hôpital.
7. Répondre aux normes de sécurité données par l'hôpital.

Patient droits et responsabilités observées à Clínica Ricardo Palma correspondent à la Réglementation de la Loi N° 29414, la législation qui établit les droits des consommateurs en matière de services de santé.